

Plan d'action
régional
de lutte
contre les
punaises
de lit

Mars 2011



**Punaises
de lit**

**Agir rapidement,
la meilleure solution**

Montréal 

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal

Québec 

Plan d'action régional de lutte contre les punaises de lit

Mars 2011

Objectif

Maximiser l'efficacité des interventions visant à réduire les infestations de punaises de lit dans les bâtiments résidentiels de l'île de Montréal.

Concertation

- Mettre sur pied un comité de concertation régional pour mobiliser l'ensemble des intervenants ayant un rôle à jouer dans la lutte contre les infestations de punaises de lit : la Ville de Montréal, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP), l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), l'Insectarium de Montréal, les arrondissements, les villes liées, les Centres de santé et de services sociaux (CSSS), les associations représentatives des propriétaires, des locataires et des gestionnaires de parasites.
- Maintenir le comité composé de la Ville de Montréal, de la DSP et de l'OMHM afin de coordonner les activités en lien avec la réalisation du plan d'action et de poursuivre l'acquisition de connaissances sur la problématique des punaises de lit.
- Assurer la concordance entre le présent plan d'action, et les orientations ainsi que les éventuelles mesures mises en place par les ministères concernés par la problématique des punaises de lit, entre autres le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le ministère du Tourisme et Santé Canada.

Acquisition de connaissances et monitoring

1 Modifier la réglementation municipale afin de rendre obligatoire une déclaration d'intervention de la part des gestionnaires de parasites pour l'ensemble du territoire montréalais.
VILLE

2 Mettre sur pied un observatoire centralisé assurant la cueillette de données sur l'intensité, la répartition géographique et l'évolution

des infestations de punaises de lit, regroupant diverses sources d'information, notamment les requêtes de citoyens au service 311 et en arrondissement, les interventions des inspecteurs sur les cas d'infestation, les déclarations obligatoires des gestionnaires de parasites et les données des grands propriétaires résidentiels.
VILLE

3 Évaluer les connaissances des propriétaires et des locataires à l'égard des punaises de lit et des moyens de les combattre.
DSP + VILLE

4 Réaliser une enquête sur la prévalence des infestations de punaises de lit et leurs impacts sur la santé.
DSP

Communication / Prévention

5 Poursuivre et intensifier les efforts pour informer les propriétaires et les locataires des meilleures pratiques en matière de prévention et de contrôle des infestations par les punaises de lit, en fonction de leurs responsabilités respectives.
DSP + VILLE

Réaliser des campagnes de prévention :

- Une campagne d'information lors des périodes de déménagement du 1^{er} juillet pour sensibiliser les Montréalais à rendre inutilisables les matelas et autres meubles contaminés avant de les mettre à la rue et à ne pas en rapporter chez soi;
- Des messages de prévention pour faire connaître à la population les mesures à adopter lorsque l'on rapporte à la maison des meubles, articles ou vêtements d'occasion.

Créer et diffuser de nouveaux outils :

- Un site internet sur les moyens de lutter contre les infestations;
- Une affiche dans les espaces communs des immeubles multilocatifs pour sensibiliser les locataires à la problématique des punaises de lit.

Mettre à profit les relayeurs d'information :

- Des inspecteurs municipaux qui diffusent l'information lorsqu'ils sont sur le terrain;
- Des articles et des chroniques dans les bulletins d'arrondissement;
- Le service 311 prêt à répondre aux demandes d'information des Montréalais aux prises avec un problème de punaises de lit;
- Le service Info-Santé 811 pour répondre aux questions sur la santé en lien avec les punaises de lit;

- Des points de distribution plus nombreux du dépliant *Épinglons la punaise* et du guide *Les punaises de lit, mieux les connaître pour mieux les combattre*;
- Le réseau des bibliothèques où trouver des documents écrits et des vidéos, et où assister à des ateliers et à des conférences sur le sujet.

6 Ajuster périodiquement les activités de communication en lien avec les connaissances acquises grâce à l'observatoire, à l'enquête de prévalence des infestations et des impacts sur la santé ainsi qu'à l'évaluation des connaissances de la population sur les punaises de lit.
DSP + VILLE

Interventions

7 Profiter des déplacements des inspecteurs sur le territoire pour qu'ils dépistent la présence de punaises de lit. VILLE

- Les inspecteurs procèdent annuellement à quelques milliers d'inspections de logements à la suite des requêtes de toutes natures (chauffage, plomberie, encombrement, etc.).
- À l'occasion de ces visites, ils seront à même de poser quelques questions aux occupants pour déceler précocement une infestation et favoriser une action plus rapide pour l'éradiquer.

8 Former de manière continue les intervenants de première ligne du réseau municipal et de la santé. DSP + VILLE

- Former les inspecteurs et employés municipaux ainsi que les intervenants du réseau de la santé appelés à se déplacer vers des lieux potentiellement infestés ou à manipuler des objets infestés, afin qu'ils puissent adopter des pratiques de travail appropriées et communiquer une information adéquate aux citoyens.

9 Renforcer la réglementation des arrondissements portant sur la cueillette des matelas et autres objets susceptibles de favoriser la propagation des punaises de lit. VILLE

- Élaborer des normes communes pour que les arrondissements les intègrent à leur réglementation : rendre inutilisables les matelas et autres gros objets, obligation d'emballer l'objet dans un sac de plastique étanche, etc.
- Recourir à un message imprimé qui décourage la cueillette de ces objets potentiellement infestés.
- Établir les mécanismes d'approvisionnement et de distribution des sacs .

10 Promouvoir le recours aux meilleures pratiques d'intervention par les gestionnaires de parasites. DSP + VILLE

- Faire des représentations, en concertation avec le MSSS, auprès du MDDEP afin d'instaurer une formation destinée aux gestionnaires de parasites menant à une certification spécifique à l'extermination des punaises de lit.

11 Développer une méthode d'intervention à partir de projets pilotes pour accompagner les propriétaires et les locataires démunis aux prises avec des cas persistants d'infestation. DSP + VILLE

- Examiner avec le MSSS les modalités d'un soutien financier pour réaliser quelques interventions pilotes qui serviront à identifier les meilleures pratiques et à structurer une méthode d'intervention efficace.

12 Fournir des outils concernant la prévention et le contrôle des infestations de punaises de lit aux gestionnaires des écoles, des centres de la petite enfance et des établissements de santé. DSP

Pour en savoir plus :

Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal : www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/punaisedelit